

**Tribunal de la protection des
fonctionnaires divulgateurs
Canada**

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James Moore, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Table des matières

Message de la registraire	1
SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION.....	2
Raison d'être	2
Responsabilités.....	2
Résultat stratégique et Architecture d'activités de programme (AAP).....	2
Priorités organisationnelles	3
Analyse des risques	5
Sommaire du rendement.....	6
Profil des dépenses	7
Budget des dépenses par crédit voté	7
SECTION II: ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	8
Résultat stratégique	8
Activité de programme: Programme des audiences relatives aux représailles	8
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme.....	9
Leçons retenues	9
SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
Principales données financières	10
Graphique des principales données financières.....	11
États financiers	11
Liste des tableaux supplémentaires.....	11
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....	12
Coordonnées de l'organisation.....	12

Message de la registraire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs de l'année 2010-2011.

Un certain nombre d'événements sur lesquels le greffe n'a aucun contrôle ont eu des répercussions sur le travail et le rendement du greffe au cours de l'exercice financier. Il s'agit du départ, en octobre, de l'ancienne commissaire à l'intégrité du secteur public et le dépôt, en décembre, du rapport de la vérificatrice générale concernant la conduite de l'ancienne commissaire. De plus, le Tribunal était sans président jusqu'à juin 2010 et sans membres jusqu'à mars 2011. En raison, entre autres, de ces développements, le greffe n'a pas opéré à sa pleine capacité. Il a continué de fonctionner avec juste assez de personnel pour offrir le soutien juridique et administratif nécessaire au président et pour répondre à ses obligations en matière de présentation de rapports aux organismes centraux. Encore cette année, le greffe a tout juste dépensé 50% de son budget.

Dans le but d'offrir un meilleur service au Tribunal, d'explorer des possibilités de partenariat avec des organismes de même nature et d'optimiser ses ressources, le greffe a déménagé au 90 Sparks en novembre 2010, dans l'édifice qui abrite la Cour fédérale, le Service administratif des tribunaux judiciaires et le Tribunal de la concurrence.

Avec un nouveau président, de nouveaux membres et un premier dossier à traiter (renvoyé au Tribunal par le commissaire à l'intégrité du secteur public par intérim en mai 2011), le Tribunal est prêt à s'acquitter du mandat qui lui a été confié de protéger les fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles des représailles dont ils pourraient faire l'objet.

Lisanne Lacroix

Registraire et administratrice générale

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Le Tribunal a été créé dans le but de protéger les fonctionnaires qui divulguent un acte répréhensible contre des représailles.

Responsabilités

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant dont le mandat est d'instruire les plaintes de représailles qui lui sont transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public. Le greffe fournit au Tribunal des services administratifs et juridiques.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)

Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Activité de programme

Programme des audiences relatives aux représailles

Résultats attendus

Gestion efficace des processus liés aux audiences du Tribunal

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Activité de programme
Instruire des plaintes	Déjà établie	Programme des audiences relatives aux représailles
État : Entièrement atteinte		
<p>Le Tribunal est prêt à instruire des plaintes en matière de représailles. Deux nouveaux juges de la Cour fédérale ont été nommés au Tribunal le 3 mars 2011. En novembre 2010, le greffe a déménagé au 90 Sparks, dans l'édifice qui abrite la Cour fédérale, le Service administratif des tribunaux judiciaires (le SATJ) et le Tribunal de la concurrence (le TC). Le déménagement au 90 Sparks permet non seulement au greffe de mieux répondre aux besoins du Tribunal, mais lui donne aussi la possibilité de travailler plus étroitement avec d'autres organismes qui ont des mandats similaires. Grâce au SATJ et au TC, le greffe a maintenant accès à trois salles d'audience dans l'édifice ainsi qu'à des salles d'audience dans toutes les grandes villes canadiennes. Il a aussi accès aux installations de vidéoconférences, à la technologie d'enregistrement numérique ainsi qu'à du personnel avec de l'expérience dans le domaine de l'administration des tribunaux.</p> <p>Afin d'améliorer son efficacité et d'optimiser ses ressources, le greffe explore d'autres possibilités de partenariat avec le SATJ et le TC. Il est présentement en pourparlers avec les autres occupants du 90 Sparks afin de trouver des locaux à bureaux plus convenables. Le greffe occupe temporairement des locaux bondés au 5^e étage du bâtiment.</p>		

Priorité	Type	Activité de programme
Informers les intéressés, les partenaires clés et les Canadiens et Canadiennes	Déjà établie	Programme des audiences relatives aux représailles
État : Non atteinte		
<p>Étant donné l'incertitude qui planait sur l'orientation que prendrait le régime de protection des fonctionnaires divulgateurs à la suite du départ de la commissaire à l'intégrité du secteur public en octobre et du dépôt du rapport de la vérificatrice générale en décembre, le greffe a adopté une stratégie de communication discrète. Ce dernier a gardé son site Web à jour et continué de fournir aux ministères du matériel d'information. La couverture médiatique dont ont fait l'objet le Commissariat à l'intégrité du secteur public et le Tribunal a probablement mieux fait connaître le régime</p>		

et sensibilisé les fonctionnaires que toute autre mesure qu’aurait pu prendre le greffe. Les fonctionnaires seront davantage portés à divulguer des actes répréhensibles, en sachant qu’il existe un tribunal spécialisé dont le mandat est de les protéger contre des représailles.

Priorité	Type	Activité de programme
Surveiller les questions découlant de l’application de la <i>Loi</i>	Déjà établie	Programme des audiences relatives aux représailles
État : Partiellement atteinte		
<p>Bien que le greffe ait fourni au Tribunal des avis juridiques quant à des questions découlant de l’application de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d’actes répréhensibles</i>, le greffe sera en bien meilleure mesure de fournir des commentaires au sujet de la <i>Loi</i> une fois que le Tribunal aura acquis de l’expérience concrète. Puisque le Commissariat à l’intégrité du secteur public n’a renvoyé aucune plainte en matière de représailles au Tribunal en 2010-2011, le Tribunal n’a pas encore eu l’occasion d’interpréter et d’appliquer la <i>Loi</i>. Il s’ensuit qu’à ce stade-ci, les fonctionnaires et les Canadiens et Canadiennes sont incapables de pleinement juger de l’efficacité de la <i>Loi</i>.</p>		

Priorité	Type	Activité de programme
Excellence en gestion	Déjà établie	Programme des audiences relatives aux représailles
État : Entièrement atteinte		
<p>Le greffe a géré ses ressources financières avec prudence et probité, ainsi qu’en tenant dûment compte des principes d’économie, d’efficacité et d’efficacité. Le greffe a seulement dépensé la moitié de son budget, et ce, pour une troisième année consécutive. Le greffe a fonctionné avec juste assez de personnel pour fournir au président le soutien juridique et administratif requis et pour répondre à ses nombreuses obligations en matière de présentation de rapports aux organismes centraux. Le greffe a aussi fait l’objet d’une vérification horizontale, menée par le Bureau du contrôleur général, sur la question des défis auxquels font face les petits ministères et organismes en matière de gouvernance. Comme il a été mentionné précédemment, le greffe a déménagé au 90 Sparks, dans le but d’offrir un meilleur service au Tribunal, d’explorer des possibilités de partenariat avec des organismes de même nature et d’optimiser ses ressources.</p>		

Analyse des risques

Le greffe exerce ses activités avec un minimum de personnel. Bien qu'il s'agisse d'une approche adéquate compte tenu de l'absence de cas, le greffe pourrait devoir accroître son personnel relativement rapidement dans l'éventualité où le commissaire à l'intégrité du secteur public commencerait à renvoyer des plaintes en matière de représailles au Tribunal. Puisque le régime mis en place pour protéger les fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles n'a pas opéré à sa pleine capacité, il est très difficile de prédire combien de cas seront présentés au Tribunal, une fois que le régime fonctionnera bien. Selon le nombre de cas qui seront renvoyés au Tribunal au cours du prochain exercice, le greffe pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire. Le déménagement du greffe dans un édifice où d'autres organismes offrent une gamme complète de services à la Cour fédérale et à d'autres tribunaux administratifs pourrait donner l'occasion de mettre en commun les ressources humaines.

Les événements de 2010-2011 ont suscité l'intérêt du public par rapport au régime mis sur pied par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Également, le commissaire à l'intégrité de la fonction publique a récemment renvoyé la première plainte en matière de représailles au Tribunal. Ces éléments font en sorte que le Tribunal sera désormais exposé à un examen plus approfondi. Le greffe a l'intention de faire preuve de transparence et d'être tenu responsable pour les résultats de son travail. Il continuera de gérer de manière responsable ses ressources financières en tenant dûment compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité. Cela dit, le greffe dépensera probablement une plus grande partie de son budget lors du prochain exercice que ce qu'il a dépensé au cours des derniers exercices, en raison des nouveaux coûts qu'engendreront les audiences et la gestion des cas. À ce jour, le greffe a fonctionné avec seulement 50 % de son budget.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 828	1 818	940

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
12	4	8

Résultat stratégique : Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils	Le Tribunal n'a été saisi d'aucun cas pendant la période de référence.
Mesure dans laquelle la preuve et les procédures déposées sont communiquées aux parties	Moins de 10% de remises sont accordées par le Tribunal pour des raisons de lacunes dans la communication de la preuve et des procédures	
Mesure dans laquelle les parties ont l'information nécessaire à l'exercice de leurs droits	Le guide de procédure est distribué à toutes les parties dans les 5 jours suivant le début de l'instruction	

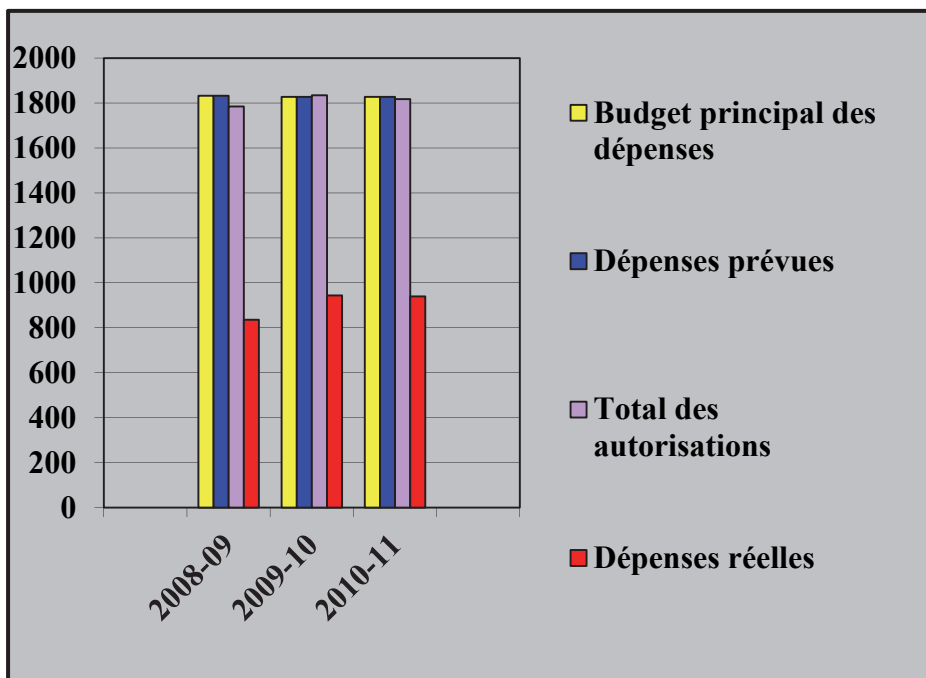
(en milliers de dollars)

Activité de programme	2009-2010 Dépenses réelles	2010-11				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Programme des audiences relatives aux repréailles	944	1 828	1 828	1 818	940	Affaires gouvernementales
Total	944	1 828	1 828	1 818	940	

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles

(en milliers de dollars)



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels et/ou dépenses législatives, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2010-2011 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site suivant :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Activité de programme: Programme des audiences relatives aux représailles

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en favorisant la bonne gestion des audiences du Tribunal. Entre autres, le greffe reçoit les documents, traite les affaires, met à jour les dossiers du Tribunal, apporte son soutien logistique, juridique et administratif, organise des séances de formation à l'intention des membres du Tribunal et informe les clients des procédures et des directives du Tribunal.

Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 828	1 818	940

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
12	4	8

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Gestion efficace des instances du Tribunal	Nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils	Le Tribunal n'a été saisi d'aucun cas pendant la période de référence.
	Mesure dans laquelle la preuve et les procédures déposées sont communiquées aux parties	Moins de 10% de remises sont accordées par le Tribunal pour des raisons de lacunes dans la communication de la preuve et des procédures	
	Mesure dans laquelle les parties ont l'information nécessaire à l'exercice de leurs droits	Le guide de procédure est distribué à toutes les parties dans les 5 jours suivant le début de l'instruction	

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le Tribunal est en quête d'un seul résultat stratégique : ordonner des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles. Une seule activité de programme contribue à ce résultat stratégique : le programme des audiences relatives aux représailles. Trois indicateurs de rendement ont été établis pour mesurer le rendement du Tribunal : le nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction, la mesure dans laquelle la preuve et les procédures déposées sont communiquées aux parties et la mesure dans laquelle les parties ont l'information nécessaire à l'exercice de leurs droits. Le Tribunal sera en mesure d'évaluer son rendement au regard de ces indicateurs lorsqu'il commencera à instruire des plaintes.

Leçons retenues

Le greffe sera plus en mesure de tirer des leçons de son expérience après avoir traité quelques affaires.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

État condensé de la situation financière

Au 31 mars 2011 (en dollars)

	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Total des actifs	6%	136 508	128 854
Total des passifs	3%	283 741	275 240
Avoir du Canada	1%	(147 233)	(146 386)
Total	6%	136 508	128 854

Déclaration condensée des opérations

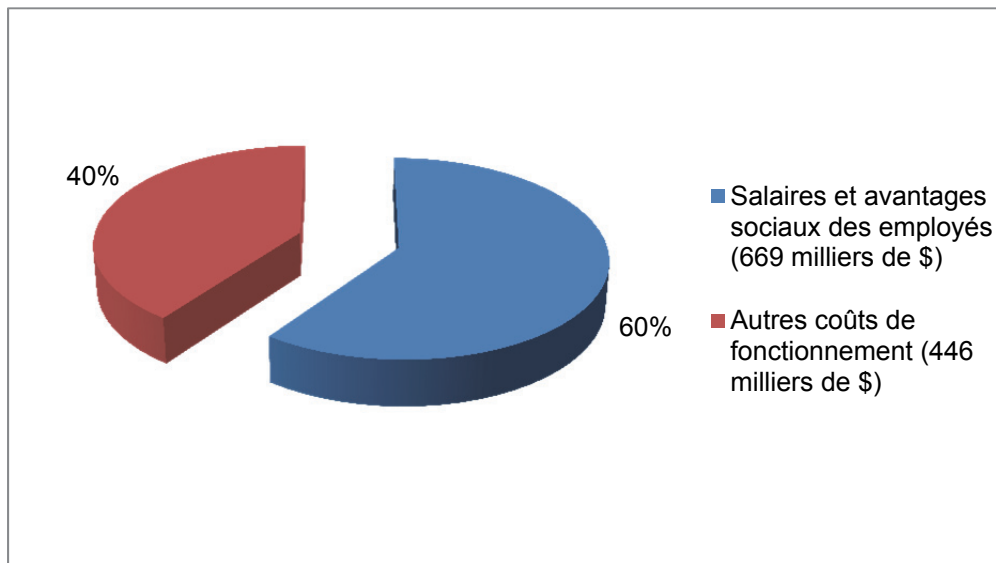
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en dollars)

	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	(6%)	1 115 680	1 191 847
Total des revenus	100%	30 015	-
Coût net des opérations	(9%)	1 085 665	1 191 847

Graphique des principales données financières

Répartition des coûts de fonctionnement par catégorie de dépenses

Les états financiers de l'exercice 2010-2011 rapportent des coûts de fonctionnement de 1 115 680 \$. Les salaires et avantages sociaux des employés représentent 60 % des coûts de fonctionnement, le 40 % restant est constitué d'autres coûts de fonctionnement.



États financiers

Les états financiers sont disponibles sur le site Web du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada, à <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca>.

Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>.

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de l'organisation

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada
90, rue Sparks, pièce 512
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Téléphone : 613-943-8310
Télécopieur : 613-943-8325

Courrier électronique : Tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca
Site Web : www.psdpt-tpfd.gc.ca